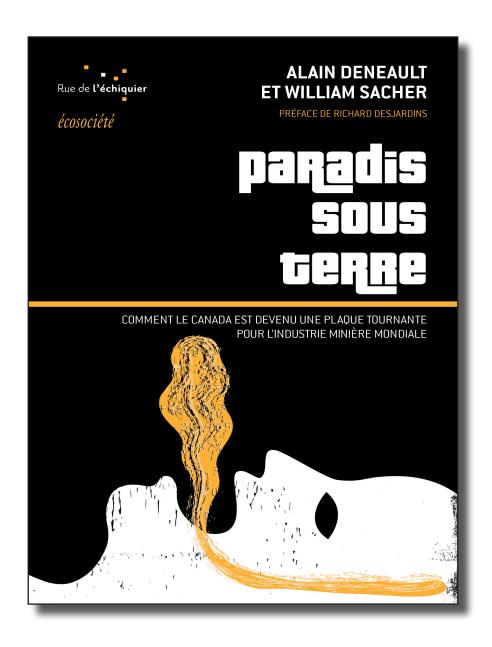




Revue de presse



Paradis sous terre
Alain Deneault et William Sacher

SOMMAIRE

Presse écrite

Le Monde Alternatives économiques Billets d'Afrique L'Écologiste	
Presse en ligne et	blogosphère
Novethic	7
Ragemag	
Slate	

Audiovisuel et radio



Ruth Stégassy - Terrre à terre - 10 novembre 2012



Céline Mouzon - Les oreilles loin du front - 31 octobre 2012

PRESSE ÉCRITE GÉNÉRALISTE

■On prend aux jeunes l'argent nécessaire à la « conquête du Nord »

Richard Desjardins

Auteur-compositeur, documentariste, vice-président de l'Action boréale

l est remarquable que les protestations étudiantes portent aussi sur la gestion de nos ressources naturelles. Banderoles et pancartes en font foi. Et quand le 22 avril, Journée de la Terre, les deux thèmes se sont rencontrés, 300 000 personnes ont débarqué dans les rues de Montréal.

Il y a dix ans, nos forêts, nos mines, nos capacités de production énergétique apparaissaient encore comme des ressources sur lesquelles nous pouvions éternellement compter. Peu importait si ellement gérées de façon bancale, elles fournissaient ce qu'il fallait d'emplois bien payés. Le secteur se contentait de les extraire massivement pour les vendre en vrac.

Petit à petit, un doute s'est installé dans la conscience collective. D'abord en région. Avec l'émergence de l'hyperinformatisation de l'industrie, le bassin d'emploi diminue alors que la production augmente. Il faut aujourd'hui, dans les «technomines», dix fois moins d'hommes qu'il y a cinquante ans pour extraire le même volume de minerai. De la route, on peut désormais soupçonner un problème en forêt: les camions transportent des arbres d'un diamètre de plus en plus petit. En 2004, une commission d'enquête publique portant sur la gestion forestière a confirmé ce fait. On y apprenait au passage que les subventions accordées aux sociétés forestières dépassaient les revenus qu'on en tirait.

En 2009, le vérificateur général du Québec [chargé de contròler les fonds et biens publics confiés par l'Assemblée nationale au gouvernement] s'invita au ministère responsable des mines. Pour en ressortir bien sonné. Quatorze mines sur les vingt-quatre en opération au Québec n'avaient payé aucune redevance à l'Etat depuis sept ans! Les autres avaient déboursé 1,5 % de la valeur minérale excavée. Nous apprenions aussi que nous assumions en grande partie le nettoyage des sites minieraris. Cette facture publique s'élève aujourd'hui à plus de 1 milliard de dollars canadiens (774,2 millions d'euros).

Les constatations, un peu froides, n'ont pas créé d'onde de choc. Le problème imprègne néanmoins la conscience collective. Le Québec s'est peut-être remémoré le fait que 90 % de son territoire est de propriété publique – en proportion inverse de ce qu'on peut observer en Europe – et que le plus humble des Québécois en est le légataire. L'avenir nous le dira, mais il m'est avis que la révolte au Québec a pris racine, en bonne partie, en réaction à cette calamiteuse gestion du territoire.

Au cours des dernières années, une succession d'irritantes anomalies, sans rap-

« Le gouvernement s'apprête à engager des milliards pour un projet aux retombées hypothétiques »

portentre elles, n'a eu de cesse d'alimenter la grogne populaire. Comme la brutale incursion des promoteurs de gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, parfois représentés par d'anciens hauts fonctionnaires ou politiciens.

Comme l'invraisemblable poursuite, à hauteur de 11 millions de dollars canadiens, intentée par la société aurifère Barrick Gold à l'encontre du petit éditeur Ecosociété [qui a fait paraître en 2008 un livre à charge contre les sociétés minières canadiennes. Conséquence des poursuites engagées, Noir Canada a été retiré de la vente].

Comme l'annonce selon laquelle la construction d'une route coûte 30% plus cher au Québec qu'en Ontario, symptôme de ce qui s'apparenterait à des pratiques mafieuses. Comme les habitants de ce quartier populaire de la petite ville boréale de Malartic sommés de déménager pour permettre le creusement d'une mine à ciel ouvert avant même que les consultations publiques n'aient complété leurs travaux.

Alors, quand le premier ministre du Québec, devenu impopulaire, a voulu frapper l'imagination en annonçant la conquète du Nord [Jean Charest a mis en place en 2011 un plan pour faciliter l'exploitation des ressources naturelles au nord du 49' parallèle], eh bien... on l'a laissé causer: on déploie, dans ces grands espaces de toundra québécoise, des chemins de fer, des aéroports, des ports en eaux profondes, de nouveaux barrages pour desservir deux énormes gisements de fer et de nickel déjà trouvés. Ne manquait qu'une chanson de Gilles Vigneault version hip-hop!

Petit problème: nous sommes invités à financer collectivement ce méga-projet. Soit. Mais les deux compagnies récipiendaires des gisements, l'une indienne et l'autre chinoise, nous verseront des redevances non pas calculées en fonction du volume de minerai extrait mais sur leurs profits purs. Une fois que leurs mystifiants comptables auront déduit ce que nos lois leur permettent, nous sera octroyé quelque chose comme une obole symbolique de notre soumission.

Le gouvernement s'apprête à engager des dizaines de milliards pour un projet aux retombées hypothétiques, comme l'estiment la plupart des analystes indépendants. C'est dans ce contexte qu'il sabre dans les budgets de la santé et de l'éducation, qu'il augmente les frais de scolarité. « Votre juste part », a-t-il réclamé auxétudiants. Leurréponse: la rue, les casseroles, le tintamarre. Et peut-être plus. •



Ce texte est extrait de la préface du livre d'Alain Deneault et William Sacher, «Paradis sous terre», à paraître le 4 octobre (Ed. Rue de l'échiquier)



Le Monde - 8 juin 2012 Quotidien

Tirage: 386 177 ex

PRESSE ÉCRITE GÉNÉRALISTE

INDUSTRIE MINIÈRE

« Oubliez le cliché de Ma cabane au Canada »

ans son livre Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière, coécrit avec William Sacher (Rue de l'échiquier), l'essayiste Alain Deneault dénonce la complaisance dont fait preuve le Canada envers l'industrie minière.



ENTRETIEN

Alain Deneault, philosophe et sociologue

75 % des sociétés minières sont domiciliées au Canada. Pourquoi ?

Le Canada a mis en place une législation de complaisance pour les attirer même quand elles n'ont pas d'activité réelle au Canada. Ce pays est devenu pour elles une sorte de paradis judiciaire et réglementaire. Il est très difficile de poursuivre une société canadienne pour des actes commis à l'étranger, bien plus qu'aux Etats-Unis par exemple. Les seules informations exigées des entreprises sont celles qui pourraient affecter le cours de Bourse... De plus, les investissements dans ce secteur sont encouragés fiscalement. Enfin, les sociétés minières enregistrées au Canada peuvent compter sur le soutien de la diplomatie canadienne dans les pays où elles opèrent. C'est fondamental, car l'exploration et l'extraction minières provoquent toujours des contestations que ce soit au Chili, en Angola ou encore au Mali. Ces activités s'accompagnent en effet de nuisances importantes : accaparements de terres, pollution de l'eau, travail exténuant, corruption endémique, tout cela en échange de faibles recettes fiscales.

Pourquoi une telle complaisance ?

Il existe une forte collusion entre la classe politique et l'industrie minière : depuis

1979, tous nos ex-Premiers ministres se sont reconvertis dans des sociétés minières ! Les retombées fiscales de cette attractivité du Canada sont pourtant assez faibles, car les entreprises peuvent facilement déclarer leurs profits dans des paradis fiscaux. Le Canada est une passoire vers les îles des Caraïbes, comme notamment La Barbade, grâce à un accord fiscal de 1980 entre les deux pays. D'ailleurs, pendant la guerre en République démocratique du Congo, de nombreux contrats miniers ont été signés en toute opacité avec des sociétés écrans domiciliées dans ces paradis fiscaux.

Le Canada n'est-il pas un pays sensible aux enjeux écologiques?

Oubliez le cliché de Ma cabane au Canada! Avec la sortie du protocole de Kyoto décidée l'an dernier, la lancée du Plan Nord qui transformera une partie du Québec en zone franche minière, et l'exploitation du gaz de schiste, du pétrole offshore et des sables bitumineux, le Canada livre sa vrale image. Il y a à cela des raisons historiques : nos institutions ont toujours été dédiées à la constitution de grands monopoles, notamment miniers, le plus souvent au détriment de l'environnement et des Amérindiens. Le Canada n'a pas de passé colonial, dit-on souvent. Mais en réalité, le Canada est un passé colonial...

PROPOS RECUEILLIS PAR MANUEL DOMERGUE

nº 317 octobre 2012



Alternatives économiques - 8 juin 2012

Hebdomadaire

Tirage : 157 273 ex

Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale

Deux des auteurs de «Noir Canada» (2008, éditions Ecosociétés), ouvrage qui avait suscité les foudres de la multinationale de l'or Barrick Gold, publient un nouveau livre coup de poing contre l'industrie extractive. Ils y décrivent en effet l'origine et les mécanismes du paradis réglementaire qu'est le Canada pour la majorité des pillards du sous-sol de la planète.

ans le contexte de concurrence internationale croissante sur les ressources minières, les intérêts canadiens pourraient bien menacer les intérêts français en Afrique. C'est en tout cas l'une des contre-vérités auxquelles donne régulièrement naissance l'observation du nombre croissant de contrats avec des entreprises canadiennes dans ce secteur rentable et hautement stratégique de l'industrie minière. On note en particulier cette prééminence canadienne avec les « juniors », ces petites entreprises qui œuvrent comme des poissons pilote, en supportant les risques liés aux contrats d'exploration nécessaires à la découverte de nouveaux gisements, dont l'accès sera ensuite revendu à prix d'or aux mastodontes du secteur. Aujourd'hui, notamment grâce à elles, près des trois-quarts des entreprises qui ont fait du sous-sol mondial leur fonds de commerce sont canadiennes.

Nationalité factice

Mais en quoi ces entreprises sont-elles finalement « canadiennes »? Cela se limite en général à une caractéristique réglementaire : leur enregistrement à la Bourse de Toronto. Dépendant alors de la juridiction canadienne, elles mobilisent des capitaux qui affluent de toute la planète, pour financer cette industrie mondiale depuis le havre réglementaire qu'ont concocté les gouvernants successifs du pays. C'est cette évidence que démontrent

les auteurs de «Paradis sous terre », en prenant justement pour point de départ ces gouvernants : la recension des différents cas de « pantouflage », cette pratique consistant pour des personnalités influentes à naviguer entre les responsabilités politiques et des postes haut placés dans l'industrie, donne la mesure de la collusion entre le monde politique canadien et le business minier. A partir de là, on les suit dans l'historique de la construction de ce paradis réglementaire qu'est le Canada pour l'industrie extractive : celleci y jouit en effet d'un code minier particulièrement favorable, tout en bénéficiant de l'image de marque positive d'un pays prétendument soucieux de son environnement et peu impliqué dans les guerres d'influence impérialiste qui ravagent régulièrement les économies africaines et latino-américaines. La contradiction de ce mythe national, par sa mise en parallèle avec les ravages sociaux et environnementaux de cette industrie

mortifère et corruptrice, n'est pas sans rappeler celle entreprise par Survie depuis tant d'années pour déconstruire l'image d'une France « pays des Droits de l'homme » si utile au camouflage des crimes françafricains.

L'Internationale des pillards

Mais cet ouvrage est surtout indispensable pour révéler les mécanismes désormais transnationaux du pillage, fondés sur la spécialisation de certains pays ou territoires comme bases arrière où affluent les capitaux de toute la planète, France comprise évidemment. Le « recul des intérêts français », plus souvent affirmé que démontré, et en général scandé en faveur du traditionnel interventionnisme politique et économique français en Afrique, connaît ainsi au moins un gros bémol: les intérêts économiques n'ont pas de nationalité, et trouvent pleinement satisfaction dans ces spécialisations taillées sur mesure par des dirigeants complices. Ainsi, de même que le développement du secteur bancaire





du Luxembourg ou des Îles Vierges est propice aux banques françaises, la scandaleuse réalité du secteur extractif « canadien » est synonyme de profits sans contraintes pour toute l'industrie minière mondiale, en toute impunité vis-à-vis des crimes sociaux et environnementaux qu'elle commet.

Aussi, comme l'écrivaient déjà les auteurs de cet ouvrage dans Billets d'Afrique (n°204, juillet-août 2011), « cette prédation économique et les désastres environnementaux et sociaux qui l'accompagnent ne sont donc pas une « affaire canadienne », ni surtout « l'affaire des Canadiens» : ce sont les résultats d'une internationalisation du pillage et de la criminalité économique qui, en Afrique, conjuguent donc désormais les réseaux d'influence françafricains et ces circuits économiques canadiens. »

Alice Primo

« Paradis sous terre - Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale » Alain Deneault et William Sacher, Coédition Rue de l'Echiquier et Ecosociétés, 15

 N^{o} 217 \blacksquare Octobre 2012 \blacksquare Billets d'Afrique et d'ailleurs \blacksquare 11



Billets d'Afrique et d'ailleurs - octobre 2012

Mensuel



Alain Deneault et William Sacher, *Paradis* sous terre, Ecosociété/ Rue de l'échiquier, 2012, 188 p., 15 €.

Recensions

Paradis sous terre

Le sous-sol canadien ? Un paradis pour les multinationales. Les deux auteurs de cet ouvrage avaient traité en détail des dégâts sociaux et environnementaux de l'industrie minière, chez le même éditeur (Notr Canada, Ecosociété 2008). Cet ouvrage leur a valu un procès menaçant l'existence même de cette société d'édition spécialisée dans les thèmes écologiques et dont l'issue a été réglée à l'amiable avec les deux sociétés minières qui ont intenté ledit procès : l'ouvrage a été retiré de la vente. Cet ouvrage-ci change d'angle et analyse le soutien sans faille du gouvernement canadien à l'industrie minière au Canada et à l'étranger. 75 % des sociétés

d'exploitation minière dans le monde ont leur siège social au Canada selon les chiffres du Ministère des affaires étrangères canadien. L'Etat canadien soutient activement l'investissement et l'exploitation minièrs: très faible taux d'imposition, avantages fiscaux, crédits d'impôts, la Bourse de Toronto est la Bourse mondiale de la spéculation minière...

54

L'ECOLOGISTE n°38 - VOL.13 N°3, OCTOBRE-DÉCEMBRE 2012



L'Écologiste - octobre 2012

Trimestriel





Canada : le paradis des compagnies minières

Planète \Energies \Energies fossiles

Publié le 17-10-2012

Partagez: in 🕒 🚮 j'aime 248





Bourse de Toronto

Aujourd'hui, les trois quarts des sociétés minières mondiales ont leur siège social au Canada, un pays qui leur procure une législation fiscale et judiciaire extrêmement favorable, selon Alain Deneault et William Sacher, deux universitaires qui travaillent depuis des années sur cette question. Après « Noir Canada », ils racontent dans « Paradis sous terre » comment le pays est devenu un eldorado pour l'industrie minière au détriment de l'environnement et des populations du Nord comme du Sud.

Plus de 75% des sociétés mondiales d'exploration ou d'exploitation minière ont leur siège au Canada et près de 60% de celles qui sont cotées en bourse s'enregistrent à Toronto. Mais pour ces entreprises, le Canada n'est qu'un pays de transition : leurs capitaux sont la plupart du temps étrangers, provenant d'Australie, de Belgique, de Suède, d'Israël ou des USA et leurs concessions sont en Equateur, au Mali, en Indonésie ou en Roumanie. A titre d'exemple, « l'Ontario héberge plus de 1600 sociétés alors que seulement 43 mines y sont en service », constatent Alain Deneault et William Sacher (1), les auteurs de « Paradis sous terre » (2). Résultat : le Canada est devenu, pour les compagnies minières, l'équivalent de la Suisse pour les compagnies financières : un paradis fiscal et judiciaire. Ce qui donne au pays un rôle pivot dans le développement de l'industrie extractive mondiale.

Un climat d'affaires favorable

« Comment en est-on arrivés là ? », s'interrogent les universitaires. Leurs recherches, essentiellement à base de documentation publique, issues de sources gouvernementales, d'ONG, d'articles d'universitaires, d'articles de presse et de documents éditées par compagnies, leurs ont fourni de nombreuses pistes. « Au fond, c'est un bouquet de raisons, un climat d'affaires favorable, qui attire les compagnies minières au Canada. D'abord, la bourse de Toronto permet de facilement spéculer sur la richesse prétendue des gisements, le pays dispose également d'une grande concentration de capitaux et de dispositifs d'aides financières (exonérations fiscales, crédit d'impôts pour la création d'emploi, l'aide à la recherche et autres subventions). Les aides peuvent aussi être en nature (énergie à bas coût, libre accès à l'eau, etc.). En fait l'Etat assure à la fois une couverture juridique et diplomatique aux compagnies en cas de problème », énumère Alain Deneault. La liste n'est pas exhaustive. Surtout, ce modèle de gouvernance, érigé en exemple par l'industrie, « a inspiré l'ensemble des législations minières dans le monde », précise William Sacher,

Alors qu'aux Etats-Unis et en Europe des lois ont été adoptées ou sont en cours de négociation pour pousser les industries extractives à plus de transparence, fossé grandit avec le Canada », estime William Sacher. certaines sociétés sont cotées à la fois au Canada et aux Etats-Unis, ce n'est pas le cas de la majorité, en particulier des « juniors » (3) qui posent le plus de problèmes. Certes, le Canada a souscrit à l'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE), qui vise à assurer la transparence des recettes que le gouvernement du pays hôte tire de ces activités. Mais « les sociétés cotées à la bourse de Toronto n'ont pour obligation par exemple que de divulguer les informations susceptibles d'affecter le cours de leur action. Et le gendarme de la bourse canadienne, l'OSC, favorise les règlements à l'amiable, sous le sceau de la stricte confidentialité. Cela créé un effet de dumping qui pousse tous les pays vers le bas », poursuit-il. Plus globalement, les auteurs de « Paradis sous terre » notent une opacité grandissante autour de l'industrie minière depuis les années 2000 : « Des données qui étaient disponibles auparavant ne le sont plus. Par exemple, le gouvernement Harper a abrogé l'obligation, pour les compagnies minières, de publier des informations sur les déchets qu'elles produisent. Résultat ; il n'y a plus de données sur le sujet », dénonce William Sacher.

Une législation peu contraignante

années cependant, des projets de régulation et de Depuis quelques règlementation de l'industrie minière ont été mis sur la table. Mais sans grand succès. L'un des projets les plus médiatisés, le projet de loi C-300 porté en 2009 par l'opposition libérale, a finalement été tué dans l'œuf par un intense lobby de l'industrie. Quelque temps plus tard, une autre proposition, cette fois-ci émanant du bloc québécois, a été déposée. La C-438 allait plus loin que la précédente en prévoyant la création d'une « commission de surveillance » permanente et indépendante du pouvoir avec une compétence à lancer ses propres enquêtes. Ce projet n'a cependant jamais été débattu.

Selon une récente étude de Deloitte F&B Data commandée (fédération Minalliance minière), intitulée « Impacts économic Québec », il ressort qu'au final, les employés et les clients des sociétés minières paient davantage d'impôts au Québec que les sociétés elles-mêmes. Ainsi, sur les 1,3 milliard de dollars que l'industrie minière a acquitté auprès du Trésor public acquitté auprès du Trésor public québécois et fédéral en 2010, les sociétés n'ont versé que 349 millions de dollars à partir de leurs propres revenus. Les impôts versés par les travailleurs du secteur minier ainsi que les taxes de vente collectées par l'industrie minière auprès de ses clients atteignent, elles, près de 993 millions de dollars...En 2010, les dépenses minières contribuaient à hauteur de 3, 6 milliards au PIB québécois. Un montant qui devrait grimper à plus de 5,5 milliards de dollars par an pour les prochaines années, selon l'étude.

En 2009 toutefois, le gouvernenement canadien a publié une déclaration « Renforcer l'avantage canadien »- Présentée comme une stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger. Elle constitue aujourd'hui la ligne directric en la matière et a abouti notamment à la nomination d'un conseiller en RSE de l'industrie extractive, chargé de régler les différends et de conseiller les entreprises canadiennes à l'étranger, avec un rapport remis au Parlément chaque année. Mais ce conseiller relève directement du ministre du Commerce international et ne peut pas procéder à des enquêtes de sa propre initiative ou sans le consentement des parties en cause..



"Les canadiens financent l'industrie minière "

Pour les auteurs de « Paradis sous terre », cette stratégie est « une parodie » et fait au contraire le Canada un « paradis judiciaire de l'industrie extractive » . Ils mettent « en évidence sa volonté de n'imposer aux sociétés minières enregistrées ou cotées au Canada aucune obligation en matière de droit de la personne à l'étranger.» Il faut en finir avec le mythe touristique de la folklorique « cabane au Canada », s'insurgent ainsi les deux universitaires. « Le Canada, c'est le pays qui est officiellement sorti du Protocole de Kyoto, qui est aujourd'hui aux prises avec une corruption généralisée et qui soutient indéfectiblement une industrie dont les dossiers éthiques et environnementaux sont extrêmement lourds... », souligne Alain Deneault.

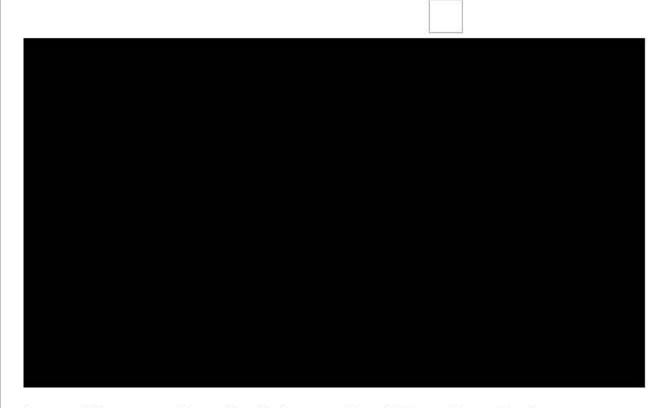
Pour autant les auteurs ne se déclarent pessimistes qu'« à court terme ». Ils en appellent aux citoyens canadiens, en tant qu'épargnants. « Les canadiens financent énormément l'industrie minière sans véritablement s'en rendre compte (voir encadré), au travers de leurs impôts mais aussi de leurs contrats d'assurances, de leurs fonds de retraite. Lorsqu'on leur parle en tant qu'épargnants, ils se sentent concernés. Nous leur demandons donc de s'enquérir des investissements faits en leur nom ». Les auteurs rappellent notamment que le fonds souverain norvéglen a vendu, en 2009, ses actions de Barrick Gold à cause des problèmes environnementaux en Papouasie-Nouvelle Guinée.

- (1) Alain Deneault est titulaire d'un doctorat de philosophie de l'Université de Paris-VIII et enseigne la « pensée critique » au département de science politique de l'Université de Montréal. Il est l'auteur de Noir Canada, de Offshore et de Faire l'économie de la haine (Écosociété). William Sacher est titulaire d'un doctorat en sciences atmosphériques et océaniques de l'Université McGill. Il est actuellement doctorant en économie du développement à la Faculté latino-américaine de sciences sociales. Il est également coauteur de Noir Canada.
- (2) « Paradis sous terre », Alain Deneault et William Sacher, Rue de l'échiquier en partenariat avec écosociété, octobre 2012.
- (3) petites sociétés ne disposant pas de revenus assez conséquents pour financer des travaux de recherche.

Béatrice Heraud © 2012 Novethic - Tous droits réservés



RAGEMAG



Le Canada, lobby de l'industrie minière : rencontre avec Alain Deneault

Publié le no vembre 8th, 2012 | par Margaux Duquesne

Après leur premier ouvrage Noir Canada, les deux chercheurs Alain Deneault (philosophie, sciences politiques) et William Sacher (économie du développement), ont approfondi dans *Paradis sous terre* la relation entre ce pays et l'industrie extractive mondiale. Ils expliquent que le Canada, se cachant « derrière une image de pays candide, défendant des principes vertueux sur la scène internationale, est en fait l'hôte de prédifection de l'industrie minière » et offre des politiques avantageuses aux firmes des pays du Nord. Les trois quarts des sociétés minières du monde ont leur siège social établi au Canada. Alain Deneault décrypte ces fameuses « complaisances du régime ».

Quels sont exactement les avantages proposés par le Canada?

Le Canada attire 75 % des sociétés minières mondiales grâce à un ensemble de politiques et de facteurs. Les sociétés minières du monde y convergent pour la souplesse de l'encadrement des sociétés cotées en



bourse, et de la manne financière que le régime arrive à générer pour cette industrie. Le tout en bénéficiant du soutien de la diplomatie canadienne à l'étranger.

Le Canada offre enfin à l'industrie une véritable couverture sur le plan judiciaire. La jurisprudence au Canada ainsi que la complaisance des autorités politiques garantissent l'impunité aux sociétés qui s'y enregistrent et commettent ensuite des abus, voire des crimes dans les pays du Sud.

Et concernant les avantages fiscaux?

Ce sont les incitations fiscales qui amènent les investisseurs canadiens – les banques, les

compagnies d'assurance, les institutions bancaires, les investisseurs privés... – à placer leurs actifs spécifiquement dans le domaine minier plutôt que dans un autre.

Prenez les actions accréditives : c'est un programme du gouvernement fédéral qui permet aux sociétés minières de faire bénéficier leurs actionnaires des nombreux avantages fiscaux que prévoit le Canada à l'égard des sociétés. Il devient donc nettement plus avantageux de placer ses actifs dans ce secteur. On a échangé 220 milliards de dollars en titres miniers à Toronto entre 2007 et 2011...

En quoi la bourse de Toronto favorise-t-elle la spéculation boursière ?



Les sociétés minières d'exploration comme d'exploitation émettent des titres sur les marchés boursiers de façon à financer leurs opérations. Pour rendre leur action boursière attrayante, elles doivent pouvoir aisément faire valoir auprès des investisseurs la valeur prodigieuse des gisements qu'elles détiennent. Les modalités de divulgation d'information en vigueur à Toronto permettent bien cet étalage. On peut, par exemple, faire valoir non seulement les réserves que contient une mine, ce que l'on est à même d'exploiter, mais également les ressources, ce que contient une mine en tout et pour tout. Ces dernières sont perméables : selon l'évolution des cours et les avancées technologiques, ce qui relève des ressources un jour appartient aux



réserves le lendemain. Ce genre de confusion favorise la mise en valeur des gisements. C'est un exemple technique de la tradition hautement spéculative qu'a cultivée le centre boursier torontois depuis sa fondation à la fin du XIX e siècle.

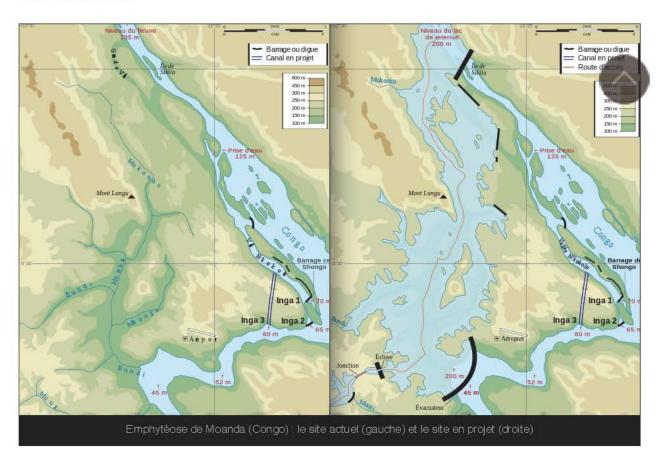
Vous dites qu'on peut « qualifier de licites les fortunes spectaculaires, bien qu'elles soient illégitimes devant la conscience ». D'un point de vue philosophique, où se situe la nuance entre

l'enrichissement et la spéculation ?

Des hommes d'affaires du secteur minier viennent de tous les coins du monde pour créer au Canada des sociétés minières. Ce peut être un groupe suédois qui se porte acquéreur, par exemple, d'une mine de cuivre au Congo en passant par Toronto, sans nécessairement exploiter la concession. En fait, des investisseurs peuvent très bien s'enrichir rapidement sans même creuser une pelletée de terre sur la concession qu'ils ont acquise, sitôt qu'ils font valoir à Toronto le caractère prodigieux de leur concession — la valeur du titre boursier est adossée sur la valeur prétendue du gisement. En plus de provoquer de l'enrichissement sans aucun apport dans l'économie réelle — ce qui est le propre des économies casino du capitalisme financier —, l'acquisition de concessions dans le monde génère des tensions sociales dans certaines régions du monde, quand ce ne sont pas des conflits absolument sanglants comme au Congo-Kinshasa.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le projet de l'emphytéose de Moanda, et comment le Canada est-il impliqué dans ce projet ?

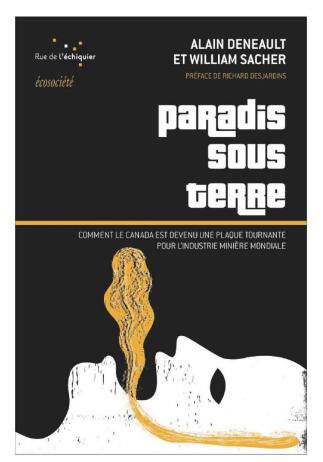
Le Canada compte au nombre des promoteurs de ce projet. Il s'agit de créer une zone de souveraineté économique d'inspiration coloniale, échappant au Congo, principalement autour des ressources hydroélectriques de cette région de la province du Bas-Congo. De façon générale, la création d'infrastructures de ce genre vise à alimenter en énergie les industries qui s'installent en Afrique, davantage que les populations.



Vous écrivez qu'un tiers des sociétés minières impliquées dans des violations de droits humains, dans la destruction de l'environnement ou encore dans des activités illégales sont canadiennes, selon une étude menée par le Canadian Center for the Study of Resources Conflict (Centre canadien

d'étude des conflits liés aux ressources naturelles), commandée par l'industrie minière elle-même... et rendue publique à la suite d'une fuite. Les chiffres de cette étude ont-ils été rendus publics ?

Comment cette étude a-t-elle « fuité » ?



Le document a fait l'objet d'un traitement médiatique important au Canada. Le quotidien *Le Devoir* en a fait sa manchette. Ce taux est d'autant plus élevé que bien des sociétés qui se contentent d'acquérir des concessions sans les exploiter suscitent moins de conflits que celles qui les exploitent vraiment. En Tanzanie, au Chili, en Argentine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et même en Guyane française, par exemple, des sociétés minières canadiennes que nous nommons dans *Paradis sous terre* suscitent beaucoup de controverses. Ces sociétés minières prisent le Canada parce qu'elles trouvent dans sa législation un paravent judiciaire, réglementaire et politique qui leur garantit pratiquement l'impunité.

Dans votre livre, vous cataloguez toute une série de violences, allant jusqu'au meurtre, notamment sur les personnes qui s'intéressent de trop près de cette industrie minière, en Afrique et en Amérique latine, notamment. Pourquoi aucune juridiction pénale internationale n'a été saisie ?

Le droit international est terriblement décevant. On

peut essentiellement poursuivre des États devant les tribunaux internationaux, et ce dans des conditions très particulières. Plusieurs victimes de l'exploitation de mines ont tenté des recours en justice au Canada, mais à chaque fois, ils se sont trouvés déboutés sous le prétexte du *Forum non conveniens*. On exigeait des demandeurs qu'ils aillent porter plainte auprès de tribunaux administrés par des États souvent eux-mêmes corrompus par l'industrie minière et mis sous pression depuis des années par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de sabrer dans les dépenses publiques.

Cette protection judiciaire que le Canada octrole de fait à l'industrie minière reste de fait une façon de lui garantir l'impunité. Nous avons cité dans *Paradis sous terre* l'Oxford

« Le droit international est terriblement décevant. »

Pro Bono Publico qui s'étonne qu'il soit difficile au Canada d'ouvrir une procédure, eut égard à des cas d'abus de première importance. Même l'OCDE s'est formalisée de la façon dont le Canada couvre manifestement l'industrie minière au chapitre de la corruption politique à l'étranger. L'avenir est aux mouvements politiques plus qu'aux démarches judiciaires, d'autant plus qu'au Canada, en fonction du système de lois, les juges sont d'anciens avocats et ont pour vision du monde celle qu'ils ont développée dans une carrière largement constituée de rencontres avec des acteurs puissants.

Pourquoi ce silence ?



Pendant plusieurs années, il n'y a eu au Canada qu'un traitement médiatique isolé de certains cas. On ne voyait pas un système à l'œuvre, mais seulement quelques délinquants. Nous avons fait dans un précédent livre, Noir Canada, une synthèse plutôt exhaustive de cas d'abus, voire de crimes, impliquant des sociétés canadiennes en Afrique. Les médias canadiens sont en partie la propriété de groupes actifs, dont des administrateurs engagés dans le secteur minier. À titre emblématique, le conseil consultatif international de Barrick Gold, la première société aurifère du monde, comptait George Bush^{sr} parmi ses membres, mais aussi Brian Mulroney et Paul Desmarais. Or, ces derniers sont respectivement administrateur et propriétaire de deux grands groupes médiatiques au Canada, Quebecor et Gesca. Ils ne produisent pas eux-mêmes, bien sûr, les articles de journaux et les émissions de leurs sociétés, mais enfin... on trouve toujours des scribes serviles et carriéristes prêts à anticiper ce qui va dans le sens de leurs intérêts.

Néanmoins, les choses changent. Les médias commencent enfin à prendre conscience du problème, ou à cesser de le censurer selon les cas. On n'a plus le choix. Le quotidien de droite *La Presse*, par exemple, vient de produire un grand dossier sur la question, en faisant comme s'il la découvrait, après avoir

tout fait pour étouffer nos propositions pendant cinq ans.

« On trouve toujours des scribes serviles et carriéristes prêts à anticiper ce qui va dans le sens de leurs intérêts. »

Du point de vue des associations politiques, quelques-unes, comme Mining Watch, ont fait un travail remarquable. Il reste que plusieurs autres de même que des universitaires bien installés, réformistes, ont préféré travailler de façon minimale afin d'améliorer la législation canadienne, plutôt que d'établir publiquement un diagnostic du rôle de sociétés canadiennes en Afrique. Ce travail de l'ombre a porté ses fruits sur un mode « expert », en amenant par exemple les partis d'opposition à élaborer des propositions législatives allant dans le bon sens, mais sans permettre toutefois de porter crûment à la conscience publique ce qu'il en est d'un système en lui-même abusif, pervers et souvent criminel.

Quels moyens de pression sont exercés sur ceux « qui savent » ?

Essentiellement une forme sourde de diffamation, paradoxalement. Je dis « paradoxalement » parce que la diffamation est ce dont on accuse devant les tribunaux, aisément au Canada, les intellectuels et tout citoyen qui cultivent publiquement un discours critique sur les agissements de telle ou telle société. Un grand nombre de poursuites pour diffamation qui touchent à des interventions d'intérêt public relèvent en réalité d'accusations en miroir. Ce qu'on a appelé au Québec des « poursuites bâillons », notamment après que des professeurs de droit aient soumis un rapport à un ministre, ne consiste pas seulement à ruiner les

défendeurs qui, très souvent, n'ont pas les moyens financiers de se prévaloir d'une défense adéquate (surtout s'ils sont confrontés à des matamores multimilliardaires), mais constitue un moyen, selon des processus que Michel Foucault explique, de rendre infréquentables des chercheurs.

Pourquoi, par exemple, présente-t-on Gilles-Éric Séralini comme un chercheur « controversé », sous prétexte que ses recherches postulent que les produits agrochimiques de Monsanto provoquent des effets indésirables ? Est-ce vraiment le chercheur qui est « controversé » ou l'entreprise ? Continuellement, le pouvoir qu'ont les entreprises de faire porter tout le fardeau de la preuve sur des chercheurs critiques tend à les rendre infréquentables au sein des institutions de recherche, elles globalement conformistes. Cette mise au ban soulève des questions sur les différentes formes de complicité des universitaires,



« La diffamation est ce dont on accuse les intellectuels et tout citoyen qui cultivent publiquement un discours critique sur les agissements de telle ou telle société. »

même celle de collaborateurs qui acceptent des fonds de recherche formatés pour critiquer telle ou telle industrie sur un mode mou, tempéré et maîtrisable par tous les acteurs.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées en enquêtant sur ce sujet ?



Nous avons constaté l'existence de cette abondante documentation sur les sociétés canadiennes, le plus souvent issues du secteur minier, dans la sphère publique. Nous avons été surpris dans un premier temps qu'aucun média ni aucun universitaire parmi ceux et celles qui se targuent d'analyser la

« Méthodes dilatoires, intimidation, délais reportés à l'infini, réponses vaseuses, poursuites judiciaires... »

question n'ait fait la synthèse publique de cas si graves, nombreux et publiquement soutenus.

Pour leur part, les auteurs et documentaristes signataires d'enquêtes de terrain, lesquelles ont compté parmi les centaines de sources que nous avons utilisées, font presque tous et toutes état à leur manière des difficultés qu'ils et elles ont rencontrées à mener leurs enquêtes. Méthodes dilatoires, intimidation, réponses vaseuses, poursuites judiciaires... tout était fait pour rendre impossible la découverte de faits. De sorte que les documents qui émergent pour soutenir des allégations d'abus ou de crimes, ou des faits de complicité de la part d'acteurs industriels, financiers ou commerciaux, ne constituent que la pointe de l'iceberg. On peut, et même on doit, à partir de ces sources, extrapoler...

Avez-vous été, vous-même, menacé pendant vos recherches ?

Aucunement pour *Noir Canada*, dans la mesure où, dans les années 2000, les

« La société Barrick Gold a mis en

« puissants » ne se préoccupaient pas vraiment de ce qui se disait ou s'écrivait en français sur le système minier torontois. Puis

demeure mes collaborateurs. »

nous avons mené une recherche documentaire qui ne nous rendait pas tapageurs. En ce qui concerne *Paradis sous terre*, le livre dans sa version en langue anglaise, *Imperial Canada Inc.*, a été rédigé alors que nous étions notamment sous le coup d'une poursuite de la part de la société Barrick Gold, qui nous rédamait six millions de dollars. Cette dernière, dans des envois de lettres formelles, a alors mis en demeure mes collaborateurs, l'éditeur Talonbooks qui s'était engagé dans le projet, l'éditeur Écosociété qui n'avait alors tout simplement rien à voir avec cette première ébauche, de même que mes traducteurs, de leur soumettre les ébauches de textes et les brouillons que je venais d'esquisser. Personne n'a obtempéré et *Imperial Canada Inc.* existe aujourd'hui.

Avez-vous, pendant votre enquête, contacté les personnes que vous accusez ?

Ni Noir Canada ni Paradis sous terre ne procèdent d'« accusations ». C'est très clair et très explicite dans les deux livres. Nous ne marchons pas dans les platebandes du droit, mais considérons qu'il est encore possible — et nécessaire — de penser ces enjeux problématiques sans s'inscrire dans la méthodologie de l'administration de la preuve.

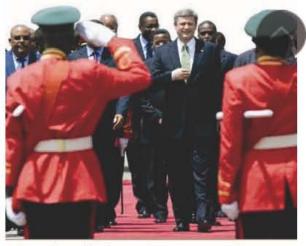
Notre travail consiste à synthétiser la somme formidable de documents critiques sur le rôle des sociétés canadiennes dans les pays du Sud, à tenir compte de la contrepartie d'entreprises lorsqu'elles sont présentées publiquement de façon circonstanciée (ce qui est très rare) et à conclure qu'on a là suffisamment d'éléments pour justifier la création d'une commission d'enquête indépendante. Pourquoi ? Parce que des chercheurs indépendants n'ont ni les moyens financiers ni les moyens légaux d'organiser des audiences et de forcer des représentants de sociétés, des officiels et d'autres acteurs concernés à comparaître devant eux pour vraiment répondre à leurs questions, de même qu'à produire des documents probants. Ce travail est d'une autre nature. D'ailleurs, comme nous le

ALAIN DENEAULT

AVEC DELPHINE ABADIE ET WILLIAM SACHER

NOIR CANADA

Pillage, corruption et criminalité en Afrique



6 écosociété

mentionnons dans *Paradis sous terre*, même les enquêteurs mandatés par le Conseil de sécurité de l'ONU ont demandé aux États d'enquêter sur les sociétés qu'elles citaient dans leurs rapports parce qu'ils n'en avaient pas eux-mêmes les moyens...

Pour vous, le public canadien est le premier concerné. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et en quoi son argent est lié à cette industrie ?

Les Canadiens ne sont pas historiquement les citoyens d'une république, mais les agents

« Les Canadiens ne sont pas

d'une colonie. Peu à peu, au grâ de mesures votées à Londres, le Canada a obtenu des pans d'indépendance. Il reste néanmoins une •-monarchie constitutionnelle •-et nous sommes formellement des sujets de Sa historiquement les citoyens d'une république, mais les agents d'une colonie. »

Majestà. La tradition politique qui prévaut, de type libéral, fonde les pouvoirs politiques davantage comme des garants de droits individuels et privés que comme des institutions vouées à représenter une volonté populaire commune et concertée. C'est ainsi, souvent, à titre d'épargnants investisseurs davantage qu'à titre de citoyens, qu'apparaît le lien de la population canadienne à ce système d'exploitation des gisements miniers de la part de l'industrie extractive massivement inscrite au Canada.

Le Canada incite les investisseurs tels que les fonds de retraite, les compagnies d'assurance, les banques, les gestionnaires de fonds de placement à miser spécifiquement dans le domaine des mines.

« Les Canadiens font fructifier leur épargne grâce à cette industrie controversée. »

Ces capitaux son ten grande partie ceux des épargnants qui les leurs confient. Les Canadiens se trouvent donc indirectement, et à leur insu, à faire fructifier leur épargne grâce à cette industrie controversée. La diplomatie canadienne justifie même en cela son soutien à l'industrie minière à l'étranger : les Canadiens ont collectivement cédé leur épargne à cette industrie et ce serait défendre le bien commun canadien que de la soutenir dans toutes les conditions possibles!

Vous dites et expliquez que la diplomatie canadienne « se fait elle-même » lobb y minier de par le monde. N'est-ce pas un peu exagéré ?

Elle est officieusement un lob by minier. Son rôle dans l'éviction violente, et peut-être même meurtrière, des mineurs artisanaux de Bulyahnulu soulève des questions éminentes. Il y aurait toute une enquête à mener en Amérique du Sud pour comprendre dans le détail le rôle des diplomates et officiels canadiens au près de pays tels que l'Argentine, le Chilli, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala... qui sont amenés à se donner des codes miniers outrancièrement avantageux pour l'industrie minière, à expulser leurs populations aux abords des sites d'exploitation, à aménager le territoire de façon à convenir aux sociétés privées quand il ne s'agit pas de «judiciariser» l'action politique des manifestants.



Slate.fr

Le Canada, paradis minier?

Le bucolique Canada serait-il devenu le pavillon de complaisance de l'industrie minière internationale? Telle est la thèse d'un récent ouvrage publié conjointement au Canada et en France: «Paradis sous terre», d'Alain Deneault et William Sacher.



- A Minto (Canada), en août 2012. REUTERS/Chris Wattie -



n tourisme vantant les grands espaces vierges... et l'exploitation des sables bitumineux, qui implique, notamment, de raser la forêt boréale.

Tel est le Canada, tout à la fois amoureux de la nature et hautement dépendant de l'exploitation de ses ressources naturelles. Une nation empêtrée dans des contradictions qui l'ont amenée à dénoncer, en décembre 2011, le protocole de Kyoto –sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre– auquel elle avait pourtant adhéré.

Alain Deneault, lui, a tranché:

«Il faut en finir avec la rhétorique d'agence de voyages: le Canada n'est pas un enfant de choeur.»

Ce docteur en philosophie, enseignant à l'Université de Montréal est le co-auteur, avec le Français Willian Sacher de *Paradis sous terre*, aux éditions Rue de l'échiquier (France) et Ecosociété (Canada). Un livre en forme de réquisitoire qui n'est pas une première pour les deux compères: ils avaient déjà publié en 2008, avec Delphine Abadie, le livre *Noir Canada, pillage, corruption et criminalité en Afrique*, finalement retiré des librairies au terme d'un long conflit avec la société minière Barrick Gold Corporation qui s'estimait diffamée.

Mais cette fois-ci, ce ne sont pas les abus de l'industrie minière dans les pays pauves que les auteurs condamnent. C'est le rôle du Canada dans l'industrie minière internationale qu'ils se proposent de mettre en exergue. Un rôle similaire, expliquent-ils, à celui que la Suisse joue dans dans la finance internationale.

Un aimant à industrie minière

Un thème passionnant, et souvent méconnu, mais auquel le ton de cet ouvrage, malheureusement, porte préjudice: à trop être polémiques, les auteurs oublient d'être pédagogues. Certes, leur raisonnement est toujours étayé, mais le lecteur non spécialiste s'y trouve rapidement perdu. Et vite fatigué par le style par trop virulent. Dommage, car le sujet n'a rien d'anecdotique. Au contraire.

Le Canada n'est pas en effet simplement un grand pays minier. Bien au-delà de ses propres ressources, il attire comme un aimant l'industrie minière internationale: 75% de l'industrie minière mondiale est localisée au Canada, et 60% de sociétés minières côtées en Bourse le sont à la Bourse de Toronto.

Qu'elles soient américaines, européennes, ou sud-américaines, toutes, loin s'en faut, ne vont pas au Canada pour y extraire or, pétrole, ou métal: plus de 1.500 sociétés sont ainsi enregistrées dans l'Ontario, qui ne compte que 43 mines. Non: l'essentiel des entreprises enregistrées là-bas exploitent des mines autre part dans le monde, qu'il s'agisse du Mali, du Chili ou de la Papouasie Nouvelle Guinée. Utilisant donc le Canada comme «base».

Las capitaux affluent

Car le Canada est devenu, estiment les auteurs, «un paradis minier». Ici, les capitaux affluent vers le secteur, notamment via la Bourse de Toronto. Non seulement les investisseurs du pays apprécient les mines, mais le cadre fiscal est particulièrement favorable. Telles les actions «accréditives» qui permettent de transférer des avantages fiscaux non utilisés par les sociétés minières elles-mêmes vers leurs investisseurs. Les règles de transparence sont aussi plus légères qu'ailleurs, n'obligeant à dévoiler des informations que lorsqu'elles peuvent avoir une influence sur le cours de l'action. La Bourse de Toronto est, autrement dit, un lieu de financement idéal pour ce secteur.

Mais ce n'est pas tout: les entreprises canadiennes peuvent compter sur la force du pays en matière minière pour qu'il «exporte» tout ou partie de son code minier dans d'autres régions du monde. Or ce dernier est très favorable aux sociétés extractives: «il ne faut pas oublier, expliquent les auteurs, que le Canada est une ancienne colonie.» Tout a donc été fait pour faciliter l'exploitation de ses ressources naturelles par le colonisateur.

Enfin, le cadre juridique canadien rend, si l'on en croit les auteurs, difficile de poursuive une société canadienne pour ses actions à l'étranger. Or l'activité minière est souvent source de contentieux avec les populations locales.

Un problème international

Bien sûr, opinion publique et partis politiques canadiennes tentent régulièrement de mieux encadrer l'activité du secteur minier. Mais l'industrie est tellement puissante que ces réformes se retrouvent souvent vidées de leur contenu, expliquent les auteurs.

Bien sûr aussi, les exigences de transparence à l'égard des sociétés cotées s'intensifient partout dans le monde, et notamment chez le voisin américain avec sa loi Dodd-Frank.

«Mais l'existence du Canada crée un effet de dumping dans l'industrie minière (...) C'est pourquoi le rôle du Canada en matière minière n'est pas un problème canado-canadien, mais bien international.»

Une conclusion bien dérangeante qui mériterait d'être étayée par d'autres recherches et ouvrages sur le sujet.

Catherine Bernard

